



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-neuf mai à 18h00, le Conseil Municipal composé de 8 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard FRESLON, Maire.

## Présents :

- Gérard FRESLON,
- Claudie ASMONTI,
- Albert HERBLIN,
- Gisela MORLOCK,
- Sylvie BOBIN,
- Véronique ROUSSEAU
- Christine HERBLIN.

## Absent :

- Jean-Camille DONNET, excusé.

## Pouvoir :

- Pouvoir de Jean-Camille DONNET donné à Gérard FRESLON.

**Date de convocation** : 20 mai 2017

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.  
Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.  
Madame Christine HERBLIN est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

## Adoption du compte-rendu de la réunion du 10 avril 2017

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

## Informations :

Décret du Ministère de l'Intérieur n°2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale

Monsieur le Maire informe que les élections législatives ont lieu le 11 et le 18 juin.

## Point sur l'évolution de la Révision de la Carte Communale

Monsieur le Maire rappelle que 2 permanences ont été réalisées et que des habitants sont venus voir le commissaire enquêteur. La dernière permanence se fera le 12 juin. Monsieur le Maire rappelle également que par la suite, le commissaire enquêteur a un mois pour rédiger un rapport tenant compte des demandes et remarques faites. Ce rapport sera transmis au Tribunal Administratif et au Maire de LA BOISSIERE, le conseil municipal prendra une décision collégiale avant le dépôt de ce rapport au Préfet. Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Aucune observation. Aucune question.

## Demandes de subventions

Monsieur le Maire reprend les demandes de subventions d'associations. Monsieur le Maire rappelle qu'initialement, le conseil municipal a prévu au budget 2017 un versement de 350 euros à l'Association de Sauvegarde de l'Eglise de LA BOISSIERE et de 50 euros à l'Association des Monuments et des Sites de l'Eure et précise que les délibérations seront prises lorsque les courriers de demandes de subvention seront parvenus en mairie.

**Délibération 1 : Groupement d'achat d'électricité pour l'éclairage public avec le SIEGE**

La proposition d'adhésion au groupement d'achat de l'éclairage public qui permettrait d'économiser environ 4% des dépenses de consommation selon le SIEGE et qui engage la mairie pour 2 ans.

La délibération autorisant l'adhésion au groupement d'achat d'électricité pour l'éclairage public avec le SIEGE est adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2 : Reconduction de la taxe d'aménagement qui était fixée à 5% pour la commune soit 7.5% du taux global applicable**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se positionner sur la reconduction de la taxe d'aménagement qui était fixée à 5% pour la commune soit 7.5% du taux global applicable. Le taux global représentant 2.5% pour le département et 5% pour la commune. Il précise que la dernière délibération prise à ce sujet date de 2014 et qu'elle est valable 3 ans.

La délibération concernant la reconduction de la taxe d'aménagement qui était fixée à 5% pour la commune soit 7.5% du taux global applicable est adoptée à l'unanimité.

**Délibération 3 : Cotisation annuelle 2017 à l'Association des Maires du Canton de Pacy-sur-Eure**

Monsieur le Maire a déjà abordé ce sujet lors d'un précédent conseil municipal et demande aux membres du conseil de l'autoriser à signer la cotisation annuelle de l'Association des Maires du Canton de Pacy-sur-Eure. Il rappelle que le coût de cette cotisation est de 0.20 euros par habitant.

La délibération autorisant Monsieur le Maire à verser la cotisation annuelle 2017 obligatoire à l'adhésion à l'association des Maires du Canton de Pacy-sur-Eure est adoptée à l'unanimité.

**Délibération 4 : Remboursement de franchise suite à l'obtention de recours exercée auprès de la partie adverse soit 140 euros**

En novembre 2016, un accident de voiture avait endommagé un candélabre. Une délibération concernant la réparation du candélabre pour la somme de 1 400 euros a été déjà prise lors d'un précédent conseil. Monsieur le Maire précise que les 140 euros concernent le remboursement de la franchise par Groupama après concertation avec les assurances adverses.

La délibération concernant le remboursement de franchise suite à l'obtention de recours exercée auprès de la partie adverse soit 140 euros est adoptée à l'unanimité.

**Délibération 5 : Indemnité versée au titre de l'année 2017 au Trésorier soit 144.84 euros. Son départ étant prévu courant septembre 2017.**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se positionner quant au versement des indemnités 2017 au trésorier de Pacy-sur-Eure dont dépend la commune de LA BOISSIERE, que cette indemnité est de 158.90 euros brut.

La délibération concernant le versement de l'indemnité de 158.90 euros brut au titre de l'année 2017 pour le Trésorier de Pacy-sur-Eure est adoptée à l'unanimité.

**Approbation et adoption de l'arrêté municipal préservant la lutte contre les bruits de voisinage.**

Monsieur le Maire demande l'approbation de cet arrêté. 2 voix sont « contre ». Pas d'abstention.

**Questions diverses**

**Dates de congés des élus.**

Monsieur le Maire transmet aux membres du conseil un tableau reprenant les dates de congés de chacun.

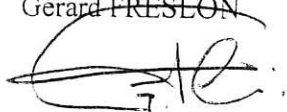
Monsieur le Maire reprend l'arrêté n°3/2016 prescrivant l'entretien des trottoirs et l'égavage des plantations le long des voies communales. Les membres du conseil municipal de réfléchir à une décision pour la rentrée de septembre. Il informe que l'arrêté sera rapidement envoyé par courrier aux habitants qui négligent l'entretien de leurs trottoirs afin que ceux-ci réagissent.

Monsieur le Maire reprend les horaires de permanence du bureau de vote pour les élections législatives.

Le devenir des TAP au lendemain des élections présidentielles. Une réunion avec le SIVOS a lieu le 30/05/2017

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire décide de clore la présente séance à dix-huit heures cinquante et une.

Le Maire,  
Gérard FRESLON

Handwritten signature of Gérard Freslon, consisting of a stylized 'G' and 'F' with a horizontal line through them.

La Secrétaire de séance,  
Christine HERBLIN

Handwritten signature of Christine Herblin, featuring a large 'C' and 'H' with a long horizontal flourish.